Péripéties scolaires : état des lieux avec nos écoliers des décennies passées

École Saint-Mathieu, 1902 ou 1906.

École Tréviers, vers 1915.

Par Alain GIBAUD
Conseiller municipal délégué à la Valorisation du Patrimoine

Jusqu'en 1881, les communes, qui se chargent d'organiser l'enseignement en leur sein, reçoivent à cette fin une rétribution scolaire de la part de chaque famille. C'est dans ce cadre qu'en début d'année scolaire on dresse une liste officielle des « élèves qui seront admis gratuitement ». Des documents entre 1861 et 1880 nous donnent les noms de ces enfants de la commune dispensés de frais de scolarité et le motif de cette gratuité. Généralement, ils sont issus d'une famille nombreuse, d'une « famille indigente », « peu aisée » ou « privée de ressources »… On trouve même une jeune élève « chargée de famille », ce qui en dit long sur la misère sociale d'alors.

Le fait que les premiers documents soient relatifs à l'école primaire publique de Filles et ne mentionnent que des élèves de sexe féminin nous indique qu'à ce moment-là, la mixité n'était pas à l'ordre du jour, et ce, suite « à des faits regrettables s'étant produits dans une école mixte de la commune » quelques années plus tôt. Ce n'est qu'en 1876 que l'équipe municipale menée par un Tréviésois (élu au grand dam des conseillers de Saint-Mathieu car le plus âgé du Conseil) entreprend de réunir les deux écoles filles et garçons pour en faire deux écoles mixtes. Sur un document de 1878, on se rend compte en effet que l'on a rajouté un « Mixte » après « Ecole de filles » et que deux prénoms masculins apparaissent.

À partir de 1881, les lois Ferry étendent la gratuité de l'enseignement à tous les élèves et à Saint-Mathieu-de-Tréviers, c'en est fini des registres listant les enfants défavorisés. 1881, c'est aussi l'année choisie par le Conseil municipal, à nouveau « tendance Saint-Mathieu », pour faire machine arrière. À la place de l'école de Saint-Mathieu et de celle du « hameau » de Tréviers, il prévoit d'édifier une école double dans le « chef-lieu de la commune » (à Saint-Mathieu) avec une classe pour chaque sexe, pour prévenir le retour de problèmes qui s'étaient déroulés auparavant (voir plus haut) et aussi car « c'est le désir des pères de famille ». Dans la foulée, deux pétitions fustigeant le projet, et émanant des « plus imposés » et des « pères de famille » de Tréviers, sont rejetées. Même sort pour une troisième pétition déposée en 1884 alors que l'école avec classes séparées vient d'être bâtie et mise en fonction (actuel Foyer d'Enfants). La mixité sera de retour quelques années plus tard.

Le manque d'enseignants ne date pas d'hier. En 1910, le Maire insiste à nouveau auprès du Préfet pour obtenir enfin la nomination d'une institutrice chargée de diriger l'école enfantine mixte de Tréviers, prête à fonctionner, et qui aurait dû ouvrir depuis plus d'un an.

En 1920, on est encore loin des problèmes de clim réversible, mais on a des soucis de poêle. Le 18 février, à la pause de mi-journée dans la classe de primaire de Tréviers, de la braise tombe sur le plancher et l'enflamme, créant un grand trou juste sous le fourneau. Sans plus de conséquences, heureusement.

En 1922, chaque commune peut faire bénéficier ses écoliers de 6 jours de congé mobiles par an à choisir en fonction des particularités locales. Chez nous, ils sont fixés comme suit : pour la commune, 4 jours entre Noël et Jour de l'An ; pour Tréviers, 2 jours pour sa fête locale en octobre ; pour Saint-Mathieu, dont la fête locale a lieu durant les vacances d'été, 2 jours pour le Carnaval (Mardi-Gras et lendemain).
En 1924, on annonce la suppression de la classe enfantine de Tréviers pour cause de sous-effectif et par économie. Le Conseil municipal, s'élevant de toutes ses forces contre cette décision, expose ses arguments et termine par : « La suppression de cette classe provoquerait immédiatement la création d'une Ecole Libre et la laïcité recevrait ici un coup meurtrier, sinon fatal ! ». ■